

Mise en ligne : 25 septembre 2017.
Dernière modification : 12 novembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FRANÇAISE NIGER LOBI (1911-1913) Exploitation de gisements aurifères

S.A., novembre 1911.

(*Les Archives commerciales de la France*, 9 décembre 1911)

Paris. — Formation. — Soc. anon. dite Cie FRANÇAISE NIGER-LOBI, 20, Richer. — 50 ans. — 1.600.000 fr. — 15 nov. 1911. — *Petites Affiches*.

CONSTITUTIONS

Compagnie française du Niger Lobi

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 décembre 1911)

Société au capital de 1.600.000 francs divisé en 16.000 actions de 100 fr., dont 3.500 d'apport, attribuées au colonel Plé. — Siège social à Paris, 44, rue de Miromesnil. — Conseil : MM. le docteur J. Baratoux ¹, le comte de Chauny ², Du villier-Motte, le lieutenant-colonel Plé ³. — Statuts déposés chez M^e Delmotte, notaire à Lille, et extrait publié dans les « Petites Affiches » du 6 décembre 1911.

Compagnie française du Niger Lobi

Société au capital de 1.600 000. fr.

divisé en 16.000 actions de 100 francs chacune
dont 3.500 d'apport (numéros 1.501 à 16000)

Siège social à Paris, 20, rue Richer

Notice sur la constitution

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 janvier 1912)

Le colonel Plé, fondateur de la Compagnie française du Niger Lobi, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel de la*

¹ Jean Marie Joseph Baratoux : né le 24 oct. 1855 à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Frère cadet de l'entrepreneur Jules Baratoux (1844-1916) :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Baratoux_Jules+Marcel.pdf

Médecin laryngologiste à la préfecture de police de police, médecin de la Société des gens de lettres. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 janvier 1908.

² Gaston Mallet, comte de Chauny : administrateur de la Société industrielle et commerciale du Soudan français (1898), du Nickel calédonien (1905) — présidé par son oncle, le baron Armand Digeon —, de la Compagnie française des gisements aurifères du Comoé et affluents (1908) et de la Compagnie française du Niger Lobi (1911). Avis de décès : *Le Figaro*, 9 juin 1917.

³ James Henry Narcisse Plé (Arras 1854-Paris 1913) : officier de la Légion d'honneur du 13 juin 1900 comme chef de bataillon d'infanterie de marine hors cadres.

République française des 14 novembre 1910 et 11 décembre 1911 deux notices se complétant l'une l'autre sur la constitution de cette société, formée pour une durée de 50 années à dater du 14 novembre 1911 et ayant pour objet toutes opérations commerciales, agricoles et minières dans l'Afrique occidentale, notamment : le commerce du caoutchouc de traite, l'étude et la mise en exploitation directe ou en participation de gisements aurifères sur lesquels des permis d'exploitation sont acquis, la création et l'exploitation de forêts artificielles de caoutchoutiers et de kapokiers ou fromagers (édredon végétal).

Ces notices font connaître qu'il a été attribué au colonel Plé, fondateur, une somme de 350.000 fr. en espèces, 3.500 actions ordinaires de 100 fr., entièrement libérées et 5.000 parts bénéficiaires dont les porteurs sont constitués en société civile, en rémunération de ses apports, consistant notamment en : a) Un permis d'exploitation sur 184 hectares à Tourougoumo ; b) Un permis de recherches minières (aurifères) sur une surface de 735 hectares dans la région du Lobi ; c) L'engagement de demander ou de faire demander toutes concessions de recherches minières (aurifères) sur des territoires compris dans onze permis d'exploration, situés dans la région du Lobi, sur une superficie de 287.600 hectares ; d) L'engagement de fournir toutes pièces et documents utiles et de faire toutes les démarches nécessaires pour la transformation en permis d'exploration et de recherches de droits de priorité acquis sur une surface d'environ 200.000 hectares située dans la région du Lobi et dans la province du Kipirsi.

D'autre part, les notices font savoir que le conseil est composé de 3 membres au moins et 9 au plus. Le premier directeur est le colonel Plé, nommé pour 10 ans.

La répartition des bénéfices s'effectue de la façon suivante après prélèvement de 5 % des bénéfices pour la réserve légale et le paiement d'un dividende de 5 % aux actions ; 10 % au conseil ; 5 % au directeur technique ; 60 % aux actions et 25 % aux parts de fondateur.

La notice indique enfin que l'assemblée générale annuelle est convoquée dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice au jour, heure et lieu désignés par avis publié dans un journal d'annonces légales de Paris 20 jours à l'avance. Ce délai est réduit à 8 jours pour les assemblées générales extraordinaires.

Il n'a pas encore été établi de bilan.

Les statuts de la Compagnie française Niger Lobi, déposés chez M^e Delmotte, notaire à Lille, ont été publiés dans les *Petites Affiches* du 6 décembre 1911, font connaître notamment, article 34, que l'assemblée générale se compose de tous les propriétaires de 20 actions au moins (article 46) l'année sociale commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre.

Le conseil d'administration est actuellement composé de 4 membres, savoir : MM. Jean Baratoux, comte de Chauny, Georges Duvillier-Motte et colonel James Plé.

Les actions de la Compagnie française Niger-Lobi, seront mentionnées à partir du 16 janvier 1912, dans notre tableau des valeurs se négociant en Banque au comptant.

CONSTITUTION Cie française Niger-Lobi

Capital de 1 million 600.000 fr. divisé en 16.000 actions de 100 francs, dont 3.500 d'apport, attribuées au colonel Plé avec 350.000 fr. en espèces et les 5.000 parts bénéficiaires. — Siège social à Paris, 44, rue Miromesnil. — Conseil d'administration : MM. J[ean] Baratoux, de Chauny, G. Duvillier-Motte et J[ames] Plé. — Statuts déposés chez M^e Delmotte, notaire à Lille, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 20 septembre 1912.

(Cote de la Bourse et de la banque, 20 septembre 1912)

Cie française Niger Lobi
Transfèrement du siège social
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 janvier 1912)

Précédemment à Paris, 44, rue de Miromesnil, actuellement même ville, 20, rue Richer. — *Petites Affiches*, 13 décembre 1911.

1912 (avril-mai) : CAPITAL PORTÉ DE 1,6 À 1,925 MF
EN RÉMUNÉRATION D'APPORTS DE
LA SOCIÉTÉ MINIÈRE DU SOUDAN FRANÇAIS
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Miniere_Soudan_francais.pdf



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

COMPAGNIE FRANÇAISE NIGER LOBI

Société anonyme au capital de 1.600.000 de fr.

divisé en 16.000 actions de 100 fr. chacune

Capital porté à
1.925.000 francs
par délibérations des assemblées générales
des 11 et 27 mars et du 5 avril 1912

Statuts déposés en l'étude de M^e Delmotte, notaire à Lille
Siège social à Paris
ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Paris, le 14 novembre 1911
Un administrateur (à gauche) : Baratoux
Un administrateur (à droite) : Lieutenant-colonel James Plé.

Informations financières
Assemblées générales
11 MARS
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1912)

Compagnie française Niger-Lobi
Assemblée générale extraordinaire. 10 h. 30, 20, rue Richer.
Augmentation du capital.

Compagnie française Niger-Lobi
Suite à l'insertion du 11 décembre 1911.
(Assemblées générales des 11, 27 mars et 5 avril 1912)
(*Les Annales coloniales*, 27 avril 1912)

Capital porté de 1.600.000 francs à 1.925.000 francs par la création de 1.000 actions de 100 fr. souscrites en numéraire, et 2.250 actions d'apport attribuées à la Société minière du Soudan français et à M. le Launy [*sic : de Chauny*], en représentation de leurs apports.

Compagnie française Niger Lobi
(*Les Annales coloniales*, 2 mai 1912)

Conformément aux décisions des assemblées général des 11, 27 et 5 avril 1912, le capital social qui était de 1.600.000 fr. a été porté à 1.925.000 francs par la création de 1.000 actions de 100 francs souscrites en espèce et de 2.500 actions d'apport attribuées à la Société minière du Soudan français et à M. de Chauny en représentation de leurs apports qui consistent en un permis d'exploitation sur 57.910 hectares au Banbouck (Haut-Sénégal et Niger), tout en conservant 33 % des bénéfices produits par cette exploitation.

Compagnie française Niger Lobi
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 mai 1912)

Rue Richer, 20.

Objet : exploitation de gisements aurifères.

La Compagnie française Niger Lobi a porté définitivement son capital de 1.925.000 à 4 millions de francs par la création d'actions nouvelles de 100 francs sur lesquelles 5.750 [?] sont attribuées à la Société minière du Soudan français en représentation de ses apports.

MODIFICATIONS

Compagnie française Niger-Lobi

Augmentation du capital

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 mai 1912)

Le conseil d'administration, autorisé par l'assemblée extraordinaire du 11 mai 1912, a décidé de porter le capital social de 1.600.000 francs à 1.925.000 fr., par l'émission de 3.250 actions de 100 fr., dont 1.000 [sic] d'apport remises à la Société minière du Soudan Français.

Soudan français

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 mai 1912)

Nous avons déjà inséré une petite note au sujet de la Compagnie française du Niger-Lobi, à laquelle la Société minière du Soudan français a récemment cédé ses 14 permis d'exploitation, portant sur 57.210 hectares.

La Société minière du Soudan français n'a reçu en représentation de ses apports que 2.000 [?] actions d'apport, représentant le capital qu'elle a dépensé en missions, études et travaux sur son domaine, qui était primitivement de deux millions d'hectares.

En outre, la Compagnie française du Niger-Lobi, dont le capital était de 1.600.000 francs, a porté ce capital à 4 millions, mais n'en a émis qu'une tranche de 325.000 francs : son capital n'est donc actuellement que de 1.925.000 francs.

Compagnie française Niger-Lobi

(*Les Annales coloniales*, 12 octobre 1912)

Le capital social vient d'être réduit de 1.925.000 francs à 1.900.000 francs par annulation de 250 actions de 100 fr. attribuées à M. de Chauny. en représentation de ses apports et remplacées par 25.000 fr. espèces. Le capital social a été porté ensuite de 1.900.000 francs à 1.925.000 francs par création de 250 actions souscrites en numéraire.

FAILLITES, LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Compagnie française Niger-Lobi

Déclaration de faillite

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 28 juin 1913)

Jugement du tribunal de commerce de la Seine du 25 juin 1913. — Ouverture de ce jour. — M. Aubron, juge-commissaire. — M. Craggs, syndic-provisoire, 52, rue Saint-André-des-Arts.

Compagnie Niger-Lobi
(*Les Archives commerciales de la France*, 28 juin 1913)
(*Les Annales coloniales*, 11 juillet 1913)

Par jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 25 juin dernier, la Compagnie française Niger-Lobi, au capital de 1.925.000 fr., avec siège, 20, rue Richer, a été déclarée en faillite. M. Craggs a été désigné comme syndic provisoire.

A.G., 22/7
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 juillet 1913)

Compagnie Française Niger-Lobi. — Délibération intéressant la masse. — Au tribunal de commerce de la Seine, le 25 juillet, à 11 h., pour délibérer sur une proposition faite par la Société minière du Soudan Français.
